

MDEON: APPELEZ-NOUS, VOUS SEREZ POSITIVEMENT SURPRIS !

## UNE LIGNE DÉDIÉE AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ



Fin janvier, Mdeon a ouvert une ligne téléphonique spéciale pour les professionnels de la santé afin de leur permettre de vérifier leurs informations. Si la ligne n'est pas saturée d'appels, il est cependant étonnant de constater à quel point les professionnels de la santé qui contactent ce 0800 sont surpris (positivement) de la réponse apportée à leur question. C'est ainsi que l'un apprend que Mdeon autorise les prolongations de séjour ou que l'autre est ravi d'apprendre que pour son prochain congrès à Barcelone, il pourra arriver la veille au soir...

Face à ce constat, nous ne pouvons qu'appeler les professionnels de la santé à prendre leur responsabilité, ou plutôt leur téléphone, pour vérifier eux-mêmes auprès de Mdeon, en cas de doute, quels avantages et hospitalité peuvent leur être offerts par l'industrie. C'est avec grand plaisir qu'il sera répondu à leurs questions! Mdeon a été créée par et pour les professionnels de la santé et espère dès lors vraiment que les contacts directs avec eux s'intensifieront grâce au 0800/64.001.

## L'AGREMENT DE MDEON RENOUVELÉ

Au terme de sept années d'application de la procédure de visa, les autorités ont **renouvelé pour la 7<sup>ème</sup> fois leur confiance** à l'égard de Mdeon. En effet, Madame Laurette Onkelinx, ministre de la Santé Publique, a proposé au Roi de renouveler l'agrément de Mdeon pour une période de 12 mois prenant cours le 1<sup>er</sup> avril 2014\*\*. Cette évaluation positive repose principalement sur le rapport d'activités détaillé relatif à l'année écoulée ainsi que sur le rapport de l'auditeur externe indépendant qui atteste que Mdeon respecte l'ensemble des conditions mises à son agrément.



La 8<sup>ème</sup> année d'activités de Mdeon débute sous la **présidence des 'Autres professions de santé'** (toutes sauf industrie et médecins) représentées par l'Office des Pharmacies coopératives de Belgique (OPHACO) (en la personne de Marc-Henri CORNELY) qui préside pour la troisième fois la plateforme Mdeon dans le cadre de l'alternance annuelle statutaire (2007, 2011 et 2014).

## MDEON PUBLIE SON RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL

Mdeon rédige également chaque année un **rapport d'activités** détaillé, qui est publié ce jour sur le site internet de la plateforme. En voici les principaux chiffres:

- Mdeon vient d'accueillir **son 25<sup>ème</sup> membre**, à savoir l'AFITEB, Association Francophone Inter hospitalière de Techniciens Biomédicaux

- Un total de 6.621 demandes de visa ont été traitées en 2013, soit **1,8% de plus** par rapport à 2012. 83% des demandes introduites ont fait l'objet d'un visa, pourcentage qui passe à **96,5% d'approbations** après réintroduction des dossiers refusés
- l'hospitalité offerte aux professionnels de la santé repris dans les 6.621 demandes de visa introduites en 2013 s'élève à la somme de **62,3 millions d'euros**
- 82,5% des **42.006 participations sponsorisées** concernent les médecins spécialistes, suivis par les infirmiers qui représentent 9,4% des participations
- sur les **497 entreprises** qui ont introduit des demandes de visa en 2013, 262 entreprises sont étrangères. Elles sont à l'origine de **14,1%** des demandes de visa, soit 2,6% de plus par rapport à 2012
- **82% des manifestations** scientifiques ayant fait l'objet de demandes de visa en 2013 ont eu lieu **en Europe**, dont 19,1% en France.

\* Mdeon est une plateforme déontologique constituée de **25 associations** de médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, infirmiers, kinésithérapeutes, paramédicaux, techniciens hospitaliers et de l'industrie (ABPH, ABSyM, AFITEB, APB, AXXON, BACHI, Cartel, Ceupa, Domus Medica, FBP, Febelgen, Formavet, GBS, IPSA, OPHACO, pharma.be, SSMG, SSPF, SVH, UNAMEC, UGIB, UPV, VBT, VDV et le VVZ) afin de créer un cadre de qualité concernant l'information et la promotion des médicaments et dispositifs médicaux. L'Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé (AFMPS) effectue le contrôle du respect de l'obligation de visa, auprès des entreprises et des professionnels du secteur de la santé, qui sont co-responsables en matière de sponsoring.

\*\* Cf. l'arrêté royal du 10 avril 2014 portant agrégation des organes visés à l'article 10, §3 de la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments, publié au Moniteur Belge du 8 mai 2014.

### **Pour plus d'informations**

Stéphanie Brillon - Directeur Mdeon  
Tél. 0479/725.257 - [sb@mdeon.be](mailto:sb@mdeon.be)